



Rapport d'activité 2023

Table des matières

1.	Abréviations/lexique	2
2.	Introduction	3
3.	L'information des personnes étrangères et la défense de leurs droits	4
a)	L'accueil et la permanence courrier	4
b)	Aide à la déclaration de revenus	7
c)	L'information et le soutien juridique	8
d)	Interventions au centre pénitentiaire de Caen	9
e)	Aide à l'établissement de la couverture sociale	9
f)	Le soutien social.....	11
4.	La formation	14
a)	Les formations juridiques	14
I.	Formations destinées aux professionnel-le-s	14
II.	Formations destinées aux militant-es de l'ASTI 14 et d'associations partenaires	14
b)	Autres formations.....	15
c)	L'ASTI 14, lieu de stages	15
5.	Les actions de sensibilisation	16
a)	Communication	16
b)	ASTIpéro	17
c)	Réflexions, échanges et débats avec nos partenaires	17
d)	Sensibilisation auprès du public scolaire	18
e)	Rencontres des députés.....	18
f)	Manifestations publiques et mobilisations pour la défense des droits.....	18
g)	Participation à la Fédération des ASTIs (FASTI)	19
6.	Les ateliers d'apprentissage de la langue française.....	20
7.	Les actions interculturelles.....	22
8.	La Maison Des Solidarités : Siège de l'ASTI 14	24
a)	Évolution de l'organisation de la MDS	24
b)	Gestion de la MDS	24
c)	Évolutions ultérieures.....	24

1. ABREVIATIONS/LEXIQUE

AAJB : Association des Amis de Jean Bosco

ACT : Appartement de Coordination Thérapeutique

AG : Assemblée Générale

ALFI : Association pour le Logement des Familles et des Isolés

ARDES : Association Régionale pour le Développement de l'Économie Solidaire

AME : Aide Médicale d'État

ARCAL : Association pour les Réfugiés du Calvados

CAMO : Collectif d'Aide aux Migrants de Ouistreham

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CMUC : Couverture Maladie Universelle Complémentaire

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CSS : Complémentaire Santé Solidaire

DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DELF : Diplôme d'Etudes en Langue Française

FAIR : plateforme pour Favoriser l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés

FASTI : Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s

GCS : Groupement de Coopération Sanitaire

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

PIAF/GRETA : Point d'Insertion par l'Accueil et la Formation

PRD : Pôle Régional Dublin

RDC : République Démocratique du Congo

SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

S3A : Structure Associative d'Aide aux Associations

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

UCIJ : Uni-es Contre l'Immigration jetable

2. INTRODUCTION

L'ASTI 14, c'est 241 adhérents en 2023 (217 en 2022, 197 en 2021), dont environ une cinquantaine de bénévoles militants, une juriste salariée et une personne en service civique. C'est aussi un conseil d'administration de 18 personnes qui se réunit tous les mois, un bureau hebdomadaire de 8 personnes. Une réunion dite technique qui regroupe la trentaine de bénévoles du groupe « Accueil » a lieu environ une fois par mois. Les animateurs et animatrices d'ateliers de français et les bénévoles du groupe passerelle se réunissent aussi régulièrement, ainsi que l'équipe juridique et les commissions communication, fonds social et politique.

Les tâches administratives, la trésorerie sont assurées par les membres du bureau et la salariée. Deux bénévoles aident à la trésorerie dans les opérations de suivi bancaire et d'enregistrement comptable, tâches préalables à l'établissement des comptes annuels par S3A (Structure associative d'aide aux associations). En mobilisant d'autres personnes, l'équipe « comptabilité » de gestion prépare également les reçus fiscaux pour les adhérents et donateurs.

Un contrat avec S3A confie à cette dernière le suivi du dossier social de la salariée. S3A assure aussi le suivi du dossier administratif de la personne en service civique.

La recherche de financements est le second volet de cette activité « trésorerie » de l'ASTI 14. Elle mobilise les trésoriers pour déposer les dossiers de demande de subvention auprès des communes, des services de l'Etat ou des fondations.

2023 a été pour nous l'année de la lutte contre le projet de loi asile et immigration.

Le 20 décembre 2022, le ministère de l'intérieur a transmis au Conseil d'État un avant-projet de loi pour avis consultatif.

Le 1^{er} février 2023, le texte du « Projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » a été présenté en Conseil des ministres.

Le travail de veille juridique de la juriste salariée de l'ASTI 14 a consisté à lire, étudier, et analyser les différentes versions du projet, suivre les débats et travaux parlementaires, prendre connaissance des avis (notamment du Conseil d'État et de la Défenseure des droits) mais également des réactions politiques et associatives.

L'objectif était de connaître précisément le projet (au fur et à mesure de son évolution) et ses impacts pour diffuser une information claire au sein de l'ASTI 14 mais aussi auprès de nos partenaires notamment associatifs.

La juriste de l'ASTI 14 a donc été particulièrement mobilisée en fonction du calendrier parlementaire étant précisé que Monsieur Macron a annoncé le report de l'examen du projet de loi le 22 mars 2023. La reprise des travaux au Sénat a eu lieu en octobre 2023 et le texte a été voté le 19 décembre 2023.

Un important travail d'analyse et de synthèse a été produit dans ce cadre. Il a permis d'alimenter les réflexions et les projets de la commission politique :

- Rencontres de nos députés, rencontres qui ont eu lieu avec La Cimade au cours de l'année ;
- Participation aux mobilisations inter associatives ;
- Co-organisation de la « chaîne humaine de solidarité » en décembre dans la rue Saint-Pierre à Caen.

Par ailleurs, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et quelques bénévoles ont souhaité participer à une formation « **gouvernance** » piloté par S3A, l'ARDES et la Ligue de l'Enseignement et qui a débouché sur la mise à jour des statuts, la rédaction du projet associatif, ainsi qu'un livret d'accueil à destination des immigré-es et une réflexion sur notre fonctionnement et la création d'un tableau de délégation des tâches au sein de notre association.

3. L'INFORMATION DES PERSONNES ETRANGERES ET LA DEFENSE DE LEURS DROITS

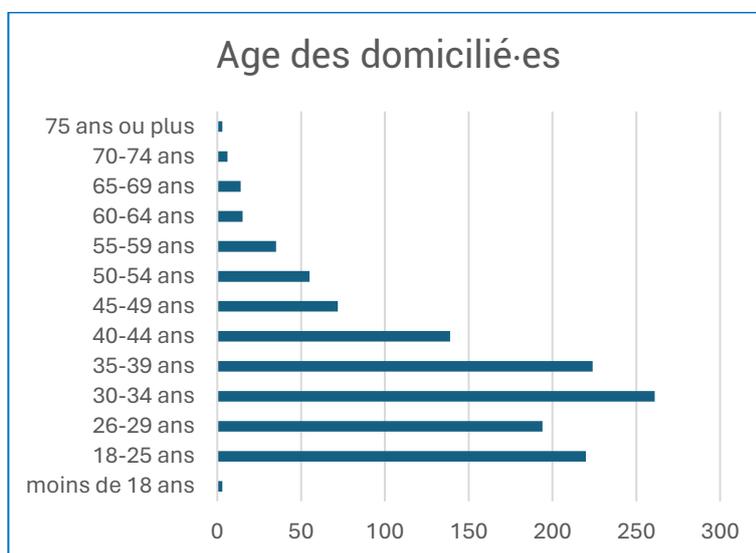
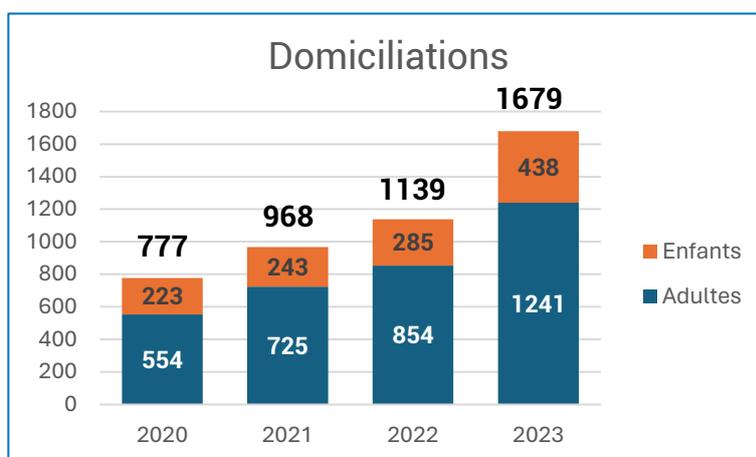
a) *L'accueil et la permanence courrier*

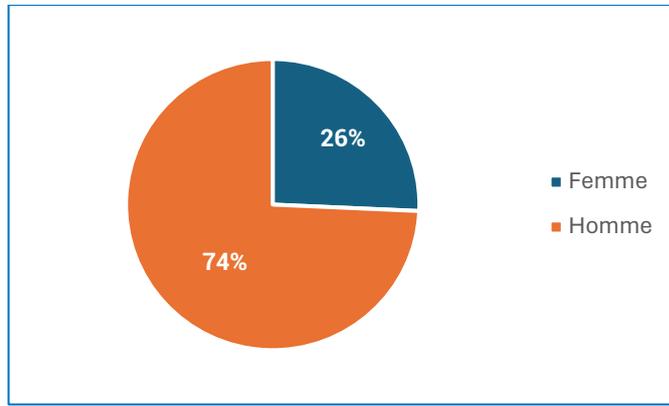
L'ASTI 14 bénéficie de l'agrément préfectoral (renouvelé le 05/06/2020 pour 5 ans) aux fins de recevoir les déclarations d'élection de domicile des personnes étrangères sans domicile stable (hors demandeurs d'asile).

Les courriers peuvent être retirés à l'ASTI 14 au cours de 4 permanences : 3 en matinée (mardi, jeudi, vendredi) et 1 en fin de journée (lundi). Les premières domiciliations sont possibles lors de 2 permanences en après-midi (mardi, vendredi).

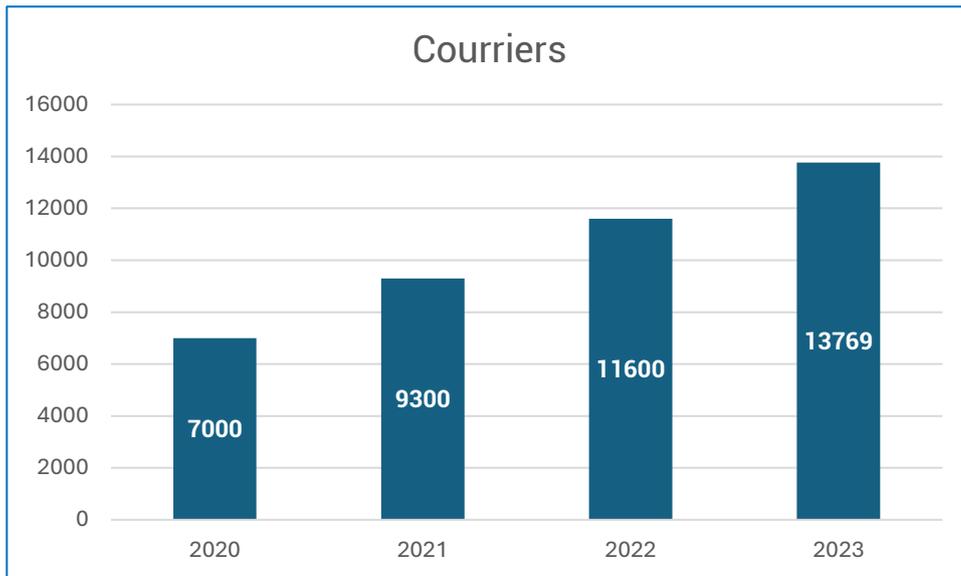
Entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023 : **1679** personnes étaient domiciliées à l'ASTI 14

Répartition : **1241 adultes** et **438 enfants**. Soit **47,4% d'augmentation** par rapport à 2022 dont 49,5% en ce qui concerne les nouvelles domiciliations et 40,2% pour les renouvellements.





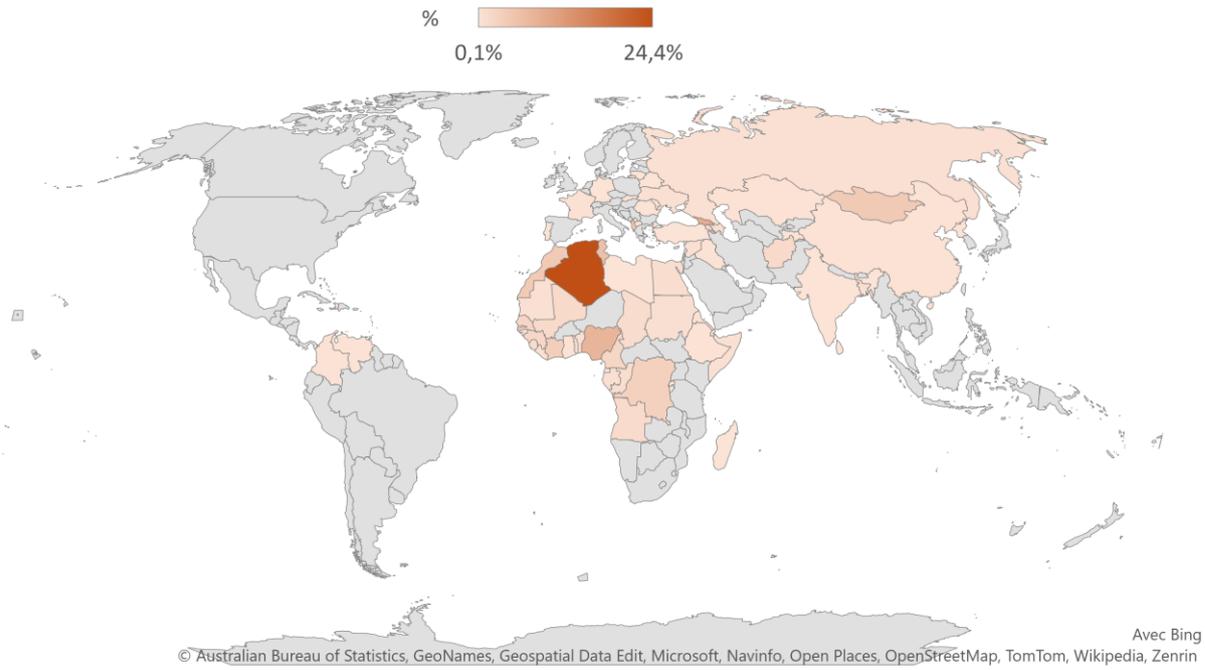
Au 31 décembre 2023 : Environ **13769** courriers ont été reçus. Soit **18,7% d'augmentation** par rapport à 2022.



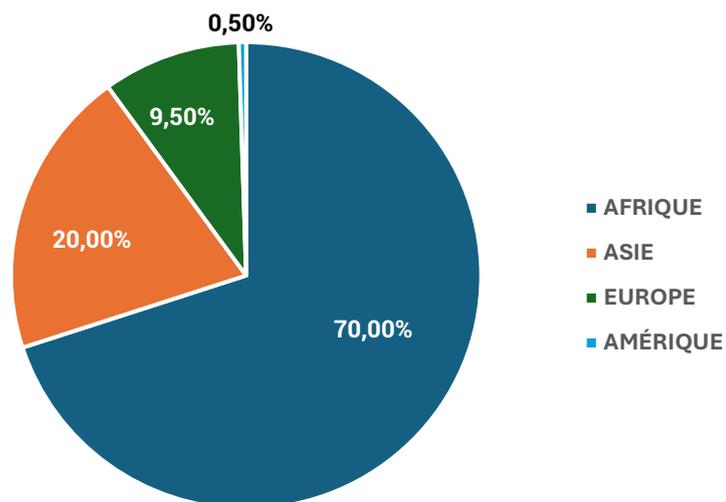
Le nombre de courriers non distribués est moindre que les années précédentes. Il s'élève à 7,8% (19% en 2022).

71 pays de naissance répertoriés (60 en 2022). Une légère hausse des ressortissants d'Afrique et d'Europe. Même représentativité des pays.

Pays de naissance des domicilié·es de l'ASTI 14



Répartition géographique



En effet, même si on n'a aucun revenu, la déclaration est à faire annuellement. Elle représente une preuve d'intégration et elle est nécessaire pour l'obtention de certains droits sociaux. Une vingtaine d'étrangers étaient présents à cette formation.

c) L'information et le soutien juridique

Tous les lundis matin, l'association organise une permanence d'accueil juridique sans rendez-vous. Les personnes, étrangères ou françaises, sont ainsi reçues afin de recevoir une information rapide et être orientées dans leurs démarches administratives, juridiques et sociales. Au besoin, l'association dirige les personnes intéressées vers les services administratifs, structures sociales ou associatives partenaires. Ces accueils sont assurés par des bénévoles, ainsi que par la salariée juriste.

À défaut de pouvoir répondre immédiatement ou si les questionnements nécessitent des recherches plus approfondies ou le traitement de pièces justificatives, un rendez-vous sera alors fixé. En effet, les personnes étrangères et françaises usagères sont également reçues sur rendez-vous.

Un accueil téléphonique dédié aux questions juridiques est accessible le mardi de 14h à 17h, permettant ainsi aux personnes concernées mais aussi aux professionnel-le-s en lien avec des personnes de nationalité étrangère d'évoquer des situations et de recueillir des informations et des conseils juridiques.

Par ailleurs, des réponses juridiques sont apportées aux questions reçues via le courriel du service juridique de l'ASTI 14.

886 personnes ont pu être reçues en entretien en 2023.

Les personnes reçues étaient originaires de 78 pays différents : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bénin, Biélorussie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap Vert, Centrafrique, Chine, Colombie, Comores, République du Congo = RDC (Brazzaville), République démocratique du Congo (Kinshasa), Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats Arabes Unis, Érythrée, Espagne, États-Unis, Éthiopie, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Guinée Conakry, Guinée équatoriale, Haïti, Irak, Iran, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Kosovo, Liban, Liberia, Libye, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Moldavie, Mongolie, Nigeria, Pakistan, Palestine, Pérou, Russie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Surinam, Syrie, Tchad, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela et Yémen.

Les cinq nationalités les plus représentées sont les nationalités nigériane, afghane, congolaise (RDC), ivoirienne et géorgienne.

202 dossiers ont été « suivis » par la juriste.

Ce qui signifie que 202 situations ont entraîné une action au-delà de la seule transmission d'informations : envoi d'un mail aux services préfectoraux ou autres, rédaction de courrier, analyse du caractère complet d'un dossier, échanges avec d'autres professionnel-le-s, saisine d'une juridiction (tribunal administratif, cour nationale du droit d'asile par exemple).

Si les problématiques abordées dans le cadre des entretiens juridiques relèvent de différentes thématiques, la question de l'accès à un titre de séjour en France reste la question principalement posée. Toutefois, il s'avère que de nombreuses personnes étrangères, en situation régulière, sont confrontées à des difficultés liées aux procédures mises en place pour le renouvellement des titres de séjour et le renouvellement des récépissés ou mise à disposition de documents provisoires de séjour, entraînant parfois des situations de rupture de séjour pour lesquelles elles sollicitent l'intervention de l'ASTI 14. 30% des dossiers suivis par l'ASTI 14 concernent ces difficultés.

Les personnes usagères de l'ASTI 14 rencontrent des difficultés dans l'utilisation des téléprocédures mises en place. Des téléprocédures existent pour la plupart des demandes, à l'exception des demandes dites de régularisation ou d'admission exceptionnelle au séjour. Cela suppose des utilisateurs et utilisatrices de maîtriser l'outil informatique, d'avoir un accès à Internet, de lire la langue française ou la langue anglaise.

C'est pourquoi l'ASTI 14 est particulièrement sollicitée par les personnes usagères de l'association pour être accompagnées dans ces démarches qui ne relèvent pas tant du droit au séjour que de l'accès au service public. Il s'agit soit de personnes qui ne seraient pas familiarisées avec les usages du numérique et/ou qui ne disposeraient pas du matériel nécessaire, ne seraient pas autonomes dans l'utilisation des outils numériques ou encore connaîtraient une situation bloquante.

L'ASTI 14 peut être « invitée » dans les dossiers déposés sur le site « demarches-simplifiees.fr ». Une invitation au dossier signifie pour l'association de pouvoir vérifier les informations qui y figurent ainsi que les pièces jointes et, le cas échéant modifier le dossier, le consulter tout au long de l'instruction de la demande et interagir avec l'agent de préfecture en charge de son examen.

Outre ce site, les personnes étrangères ont à utiliser le site de l'administration numérique des étrangers en France (« administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr ») pour valider un visa de long séjour valant titre de séjour, demander ou renouveler un titre de séjour, déclarer un changement de situation ou demander un document de voyage (document de circulation pour étranger mineur ou titre de voyage pour réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire) ou encore déposer une demande d'acquisition de la nationalité française. Ce site peut s'avérer difficile d'utilisation et souffre de fréquents dysfonctionnements qui amènent les personnes utilisatrices à s'adresser à l'ASTI 14.

Par ailleurs, le 27/04/2023, l'ASTI 14 a signé une convention de partenariat avec le GCS Axanté (PASS de Bayeux) pour la mise en œuvre d'une permanence juridique de l'ASTI 14 au sein des locaux du GCS Axanté, une fois par trimestre. Dans ce cadre, la juriste s'est rendue à la PASS de Bayeux le 31/05/2023 pour assurer trois entretiens juridiques en présence de l'assistante de service social de la PASS.

d) Interventions au centre pénitentiaire de Caen

En 2014, l'ASTI 14 a signé une convention avec le ministère de la Justice (Direction de l'Administration Pénitentiaire, Direction interrégionale de Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie) prévoyant un partenariat avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation du Calvados (SPIP) pour la mise en place d'interventions à la maison d'arrêt de Caen auprès du public étranger dans le but de l'informer sur ses droits et l'accompagner dans ses démarches administratives et juridiques.

En 2023, la convention de prestation « Favoriser l'accès au droit des personnes détenues » signée par le ministère de la Justice (Direction de l'Administration Pénitentiaire), le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Calvados (SPIP), le Centre Pénitentiaire de Caen (CP) et la Maison d'arrêt de Caen (MA) a de nouveau été reconduite. Cette convention a pour objet la mise en œuvre du projet d'accompagnement des personnes de nationalité étrangère se trouvant en détention et rencontrant d'importantes difficultés relatives à leur situation administrative.

L'action de l'ASTI 14 consiste à apporter une information et une assistance juridique à la personne incarcérée pour toute question relative à sa situation administrative (asile, séjour, contentieux de l'éloignement...). L'ASTI 14 peut également délivrer des conseils juridiques aux conseiller-es pénitentiaires d'insertion et de probation sur sollicitation.

C'est dans ce cadre que l'ASTI 14, représentée par Élise Costé, juriste salariée de l'association, et un administrateur, a assuré des interventions au centre de détention de Caen (rue du Général Moulin) à partir du mois de mars 2023 : 9 interventions ont eu lieu au sein du centre de détention de Caen (les 31 mars, 5 mai, 26 mai, 30 juin, 21 juillet, 25 août, 29 septembre, 27 octobre et 22 décembre). 23 personnes ont été reçues en entretiens individuels.

À l'issue de chaque intervention, des comptes-rendus d'entretiens ont été adressés aux conseiller-es pénitentiaires d'insertion et de probation. Ces « retours » indiquaient les problématiques évoquées avec les personnes détenues ainsi que les perspectives pouvant être envisagées. Le SPIP assurait ensuite le suivi des situations en collaboration avec l'ASTI 14.

e) Aide à l'établissement de la couverture sociale

Les bénévoles de l'ASTI 14 aident les personnes étrangères à constituer leurs dossiers de demande d'ouverture de droits et de renouvellement à l'Aide Médicale État (AME) et à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), ex-CMUC.

Les rendez-vous sont donnés à l'accueil pour le mercredi après-midi suivant. Un document est remis et expliqué à la personne pour qu'elle vienne au rendez-vous avec les pièces nécessaires à la constitution de son dossier. Elle est ensuite accueillie afin de recevoir une information sur ces droits et d'être aidée pour rassembler l'ensemble des éléments en vue du montage de son dossier. Une fois complété, la personne le dépose elle-même à la CPAM.

L'ASTI 14, en complémentarité avec la CPAM, est ainsi un facilitateur d'accès aux soins et prestations de sécurité sociale par un suivi concerté des dossiers. Notre association reçoit d'ailleurs chaque année une subvention de la CPAM du Calvados.

Nombre de mercredis ouverts : **42** (pour 44 en 2019, 32 en 2020, 43 en 2021, 43 en 2022)

5 intervenant-es bénévoles (2 par permanence) jusqu'en juin, puis 4 ensuite.

230 rendez-vous donnés en 2023

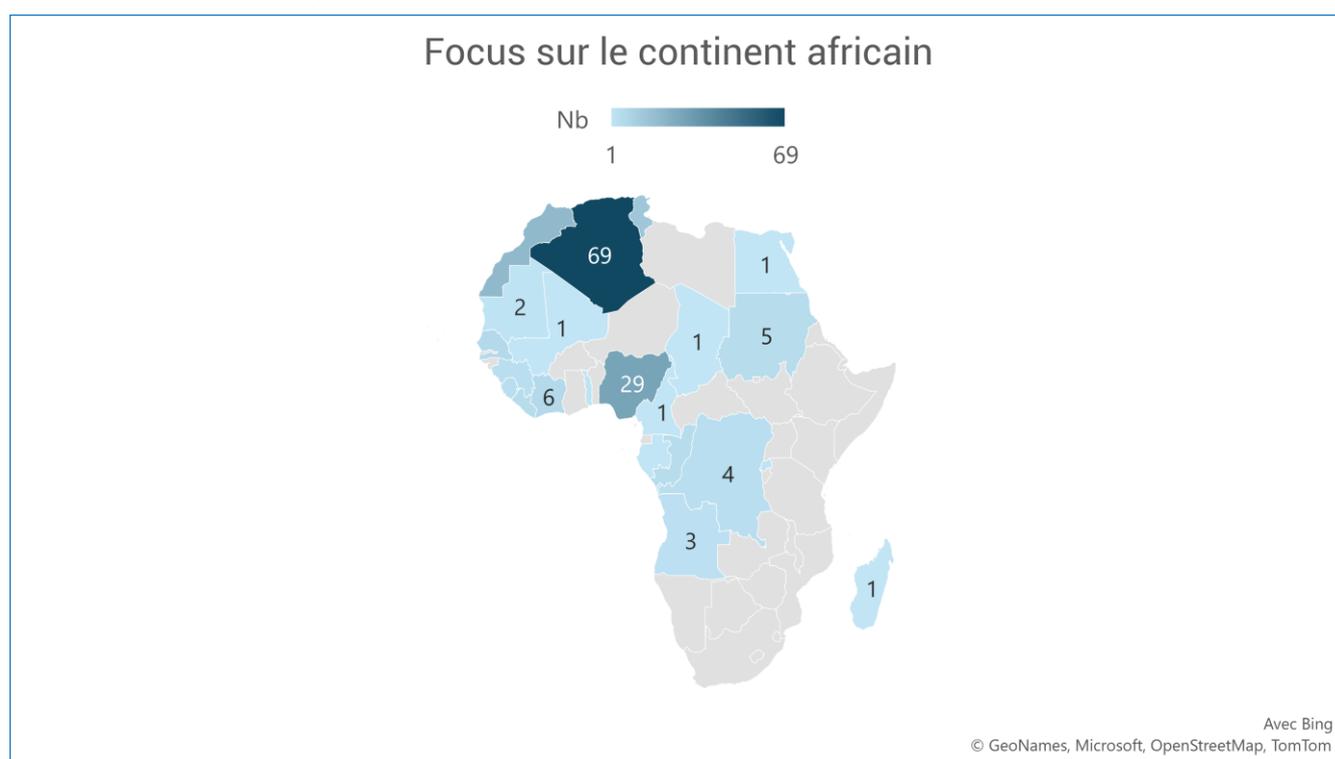
183 personnes ont été reçues, **46** ne sont pas venues et ne se sont pas excusées (pour 43 en 2021 et 34 en 2022), 4 se sont excusées.

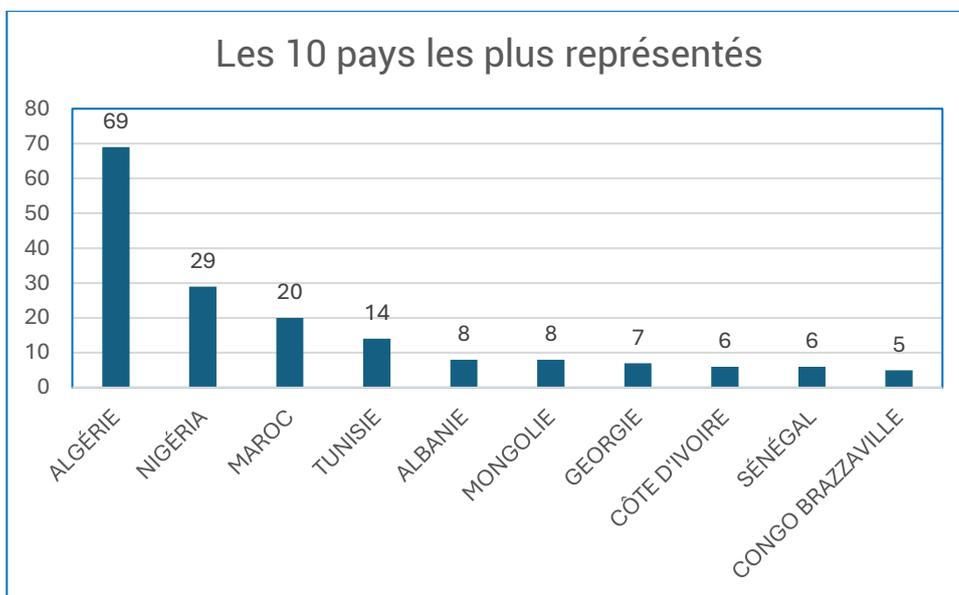
164 dossiers constitués (154 en 2021, 139 en 2022).

156 demandes d'AME (100 premières demandes et 56 demandes de renouvellement), 8 de CSS, (127 en 2022, 154 en 2021, 101 en 2020, 124 en 2019, 99 en 2018)

Informations données en entretien sans constituer de dossier : 19 personnes reçues

29 nationalités répertoriées :





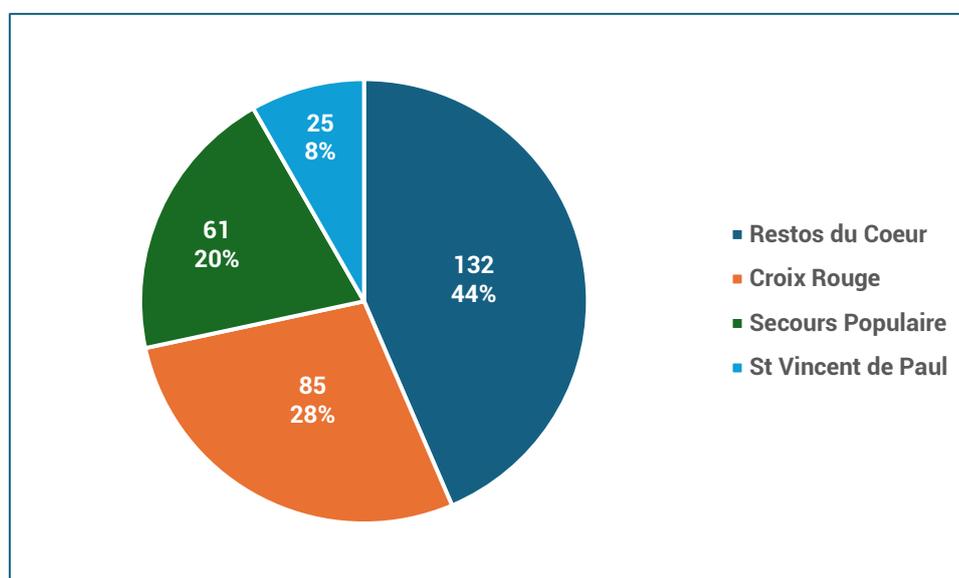
f) **Le soutien social**

L'accès à l'aide alimentaire en 2023

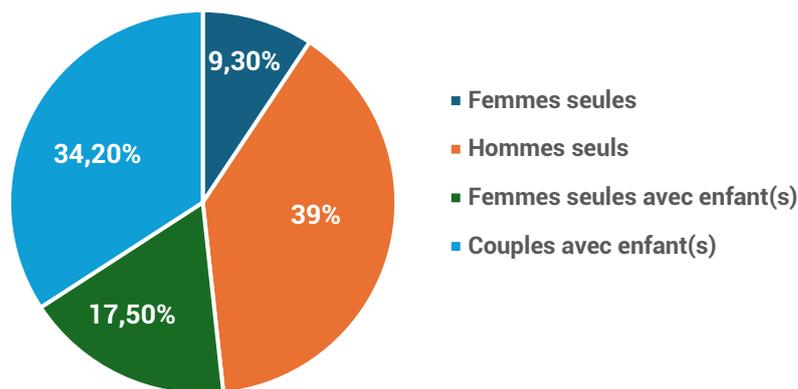
Tous les lundis après-midi se tient un accueil dédié aux demandes à caractère social, principalement l'accès à l'aide alimentaire.

À la différence des autres bénéficiaires des associations caritatives qui y ont un accès direct, les personnes étrangères sans titre de séjour doivent s'y présenter munies d'un document mentionnant leur situation matérielle et administrative. L'ASTI 14, l'ARCAL et certains services sociaux établissent ce document.

Répartition des associations caritatives choisies lors des 303 demandes enregistrées au cours des permanences :



Profil des personnes demandeuses



Au total, en 2023, les permanences ASTI 14 ont permis l'accès à l'aide alimentaire pour 360 adultes et 277 enfants (en 2022, 328 adultes et 196 enfants).

On remarque :

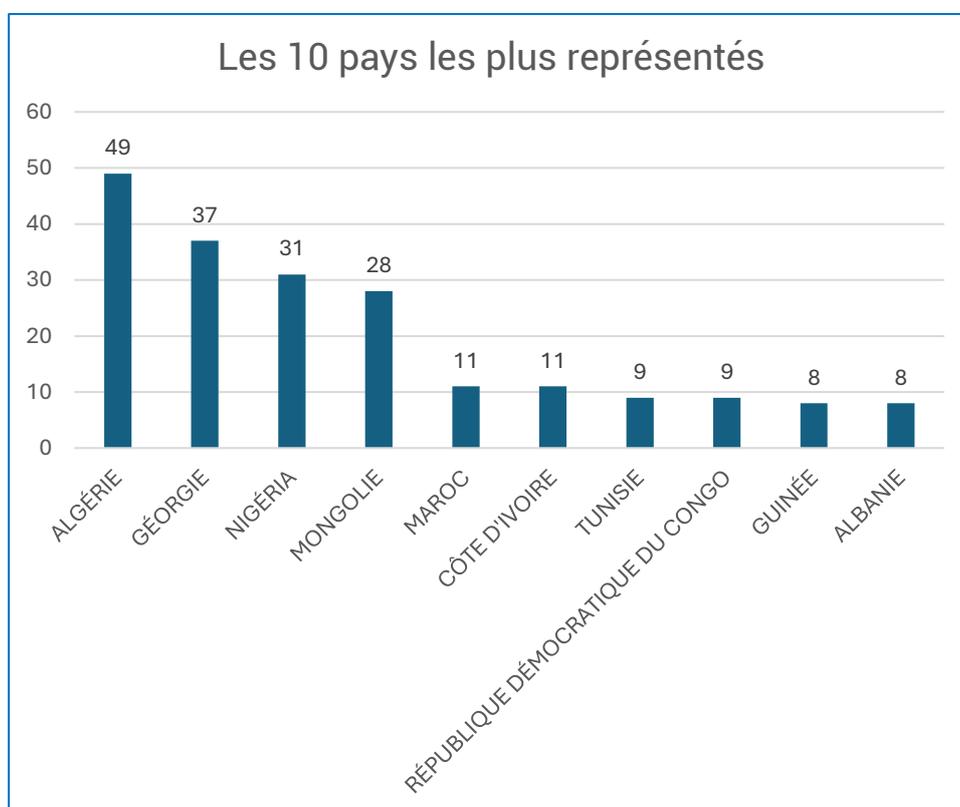
- Une augmentation du nombre de familles ;
- Le fait que beaucoup n'aient adressé qu'une seule demande au cours de l'année.

Soit les personnes ont trouvé d'autres circuits pour avoir cet imprimé ou de l'aide alimentaire, soit elles n'ont plus eu besoin.

On peut aussi penser que l'utilisation nouvelle du logiciel Domifa pour l'imprimé nous rend moins attentif à noter toutes les demandes sur nos classeurs.

35 nationalités répertoriées.

Les 10 pays les plus représentés



Le fonds social

Le « fonds social » a pour objectif d'apporter un soutien financier aux personnes étrangères.

L'aide apportée par l'ASTI 14 peut couvrir l'intégralité de la dépense ou prendre la forme d'une participation aux frais après examen par la commission « fonds social », composée de 7 bénévoles.

En 2023, elle a porté sur :

- L'achat de timbres fiscaux pour l'obtention de titres de séjour (2 premières demandes et 2 renouvellements) et l'achat de titres de transport pour les démarches concernant l'asile (1 au PRD de Rouen, 1 à l'OFPRA). Des cofinancements avec le Secours Catholique, le Temps d'un Toit et le CCAS de Caen ont été réalisés. 6 personnes ont été concernées pour un montant de 578 €.
- L'achat de matériel individuel pour les ateliers de français pour un montant de 39 €.
- La remise de tickets de bus (délivrés gracieusement à l'ASTI 14 par TWISTO) et la photocopie de documents administratifs (d'un montant non quantifiable), réalisées par les bénévoles de l'accueil sur simple demande.

Les rendez-vous avec nos partenaires

Les services rendus aux personnes étrangères lors des accueils et permanences mentionnés ci-dessus nécessitent de nombreux échanges de concertation avec les structures œuvrant dans le même champ d'action, associatives ou institutionnelles et dont certaines nous soutiennent financièrement (DDETS, CCAS, CPAM, SPIP).

- **04/01/23** : Rencontre d'Élise Costé avec l'EMPP (Équipe Mobile Psychiatrie Précarité) de Caen, pour échanger sur la procédure tendant à la reconnaissance d'une protection au titre de l'asile.
- **13/02/23** : Comité de pilotage domiciliations, réunion à la DDETS.
- **20/06/23** : Rendez-vous avec le SPIP bilan et perspectives, signature d'une convention.
- **12/09/23** : Rendez-vous avec le CCAS (Mme Hamon, responsable des dispositifs de financement exceptionnels) sur la participation au financement du 1^{er} titre de séjour.
- **13/10/23** : Réunion à la DDETS sur les subventions liées à la domiciliation.
- **17/10/23** : Rencontre d'Élise Costé avec les équipes de l'UDAF de Caen pour échanger sur les procédures d'accès au séjour.
- **19/10/23** : Rencontre avec Éric Le Gentil du CCAS de Caen. Échanges sur les différences de fonctionnement de la domiciliation au CCAS et à l'ASTI 14.

4. LA FORMATION

Objectif : Sensibiliser les professionnels et l'opinion publique sur l'immigration.

a) Les formations juridiques

Les évolutions constantes du droit des étrangers impliquent que salariée et bénévoles se forment en continu et transmettent à leur tour les acquisitions vers les partenaires sociaux (professionnels en relation avec les immigré-es, personnes de la société civile).

L'ASTI 14, agréée au titre de la formation professionnelle continue et déclarée sous le numéro 25 14 01910 14 a proposé des formations aux professionnel-les en relation avec les immigré-es dans les administrations, les collectivités territoriales, les services sociaux et de santé, les foyers d'hébergement, les associations.

Toutes les formations juridiques ont été assurées par notre salariée Élise COSTÉ.

I. Formations destinées aux professionnel-le-s

Le séjour et l'accès au travail des personnes étrangères (4h) – 09/02/2023

Formation destinée au personnel du Groupe AIRE (Entreprise de l'économie sociale et solidaire engagée dans le développement de son territoire et de l'emploi de ceux qui y vivent) à Douvres-la-Délivrande.

Nombre de personnes participantes : 4

Le droit au séjour en France et les modalités de dépôt des demandes (7h) – 21/09/2023

Nombre de personnes participantes : 15

Salarié-es des structures suivantes : AAJB (2), ACT (Appartement de Coordination Thérapeutique) Croix Rouge (2), CHU de Caen (1), REVIVRE (7), UDAF 14 (2)

Inscription à titre personnel : 1

Le droit au séjour en France et les droits sociaux (11h)

Nombre de personnes participantes : 29

2 formations coorganisées avec la Coordination des PASS de la Région Normandie destinées aux personnels des PASS de la Région Normandie (Alençon, Argentan, Bayeux, Caen, Dieppe, Elbeuf, Évreux, Fécamp, Flers, Gisors, Lisieux, Louviers, Rouen, Sotteville-lès-Rouen, Vernon), dispensées à Caen en octobre et à Pont-Audemer en novembre.

Le travail salarié des personnes étrangères (7h) – 23/11/ 2023

Nombre de personnes participantes : 14

Salarié-es des structures suivantes : ACT (Appartement de Coordination Thérapeutique) Croix Rouge (3), ALFI (2), REVIVRE (8)

Inscription à titre personnel : 1

II. Formations destinées aux militant-es de l'ASTI 14 et d'associations partenaires

5 sessions de 3h.

- - La nationalité française : 22 mars et 12 avril
- - Le séjour et l'accès au travail : 7 juin
- - Le droit au séjour pour raison médicale : 4 octobre
- - Le regroupement familial et la réunification familiale : 13 décembre

85 inscriptions : 64 de l'ASTI 14 et 21 de dix associations partenaires : Cimade, Temps d'un Toit, CAMO, Voix des Femmes, PIAF/GRETA, Médecins du Monde, ACAPI, Deux choses Lune, Vents contraires, ARCAL.

Les supports de formation sont mis en ligne sur le site Internet ASTI 14, accès réservé aux bénévoles.

b) Autres formations

Le 16/03/23 : Réunion interne sur **la place des personnes étrangères dans notre association**. Retour suite à une formation organisée par la FASTI en 2022 sur les « 1^{er-es} concerné-es. »

Formation « Gouvernance » : 3 sessions de 7h pour les bénévoles de l'ASTI 14.

Avec pour objectif de mener une réflexion sur le fonctionnement de notre association, cette formation, animée par S3A, l'ARDES et La Ligue de l'Enseignement s'est déroulée les 21, 23 juin et 15 décembre et a rassemblé 15 participant.es.

Ces 3 journées ont été poursuivies à l'interne le 20 septembre et le 28 novembre puis en groupe restreint pour élaborer 4 documents : le projet associatif, le livret d'accueil, le tableau de délégation des tâches et la mise à jour des statuts.

c) L'ASTI 14, lieu de stages

- Accueil et formation de Suzanne Labrusse, étudiante en Master 1 mention Droit européen à l'Université de Paris Nanterre (année universitaire 2022/2023). Stage obligatoire du 20/02/2023 au 03/03/2023
- Accueil et formation de Sidonie Ernault, étudiante en Licence 2 de droit à la Faculté de droit de l'Université de Caen-Normandie (année universitaire 2022/2023). Stage non obligatoire du 22/05/2023 au 26/05/2023
- Accueil de Solveig Taria, élève en classe de 3^e au Collège Henri Brunet (Caen). Organisation de séquence d'observation en milieu scolaire du 13/11/2023 au 17/11/2023.
- Accueil de Ambre Allart-Grach, élève en classe de 3^e au Collège Sainte Thérèse (Laval). Stage de « Découverte du Monde du Travail » les 2 et 3 février 2023.

5. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

a) *Communication*

Tout au long de l'année l'ASTI 14 diffuse de nombreuses informations. Portée par la commission « Communication », cette activité s'opère par le biais de différents supports :

Une page Facebook publique

L'ASTI 14 y partage des articles et des photos sur les activités de l'association, relaie le site internet, rappelle les contacts, les horaires d'ouverture de l'accueil. Elle promeut des événements. Elle relaie aussi des infos plus générales d'ordre administratif, sanitaire ou social (préfecture, nouveaux dispositifs etc.) ou politique (décisions gouvernementales, actions militantes, prises de position). Elle est abonnée à d'autres pages d'associations de soutien ou de solidarité et de partenaires culturels dont elle partage certaines publications.

2117 personnes ont suivi les informations de cette page en 2023 (1900 en 2022).

Le site internet de l'ASTI 14 (asti14.org), créé en 2021

La commission communication en assure l'actualisation régulière pour donner une bonne visibilité à l'association, à ses engagements et à ses multiples activités, relayer sa présence dans les médias. D'autre part, elle fournit aux bénévoles, via l'espace qui leur est réservé, tous les éléments de la vie associative (comptes rendus de réunions, etc.) et les informations techniques actualisées dont ils ont besoin.

38 articles ont été publiés en 2023 soit 3 à 4 articles par mois (25 en 2022).

Environ 60 dates de réunion ou d'événements ont été mises sur l'agenda.

Les mises à jour des horaires de permanence en page d'accueil ont été effectuées.

Tous les bénévoles ont un compte utilisateur qui leur permet d'accéder aux différents documents mis en ligne : formations juridiques (20) formations numériques (8), accueil et domiciliation (15), accès à l'aide alimentaire (10), accès à un compte bancaire, fiches d'information sur l'accès à la santé pour les migrants, annuaires (interprètes assermentés etc.), guide « Solidarité » de la ville de Caen, « Toitorial » : réseau d'aide aux élèves sans toit, demande de remboursement, annuaire ministériel et parlementaire.

Le coût de l'hébergement et du fonctionnement de ce site est d'environ 200 € par an.

Le site asti14.org a permis via le site HelloAsso de récolter 1470 € d'adhésions et dons cette année.

L'équipe du site internet a toujours besoin qu'on lui envoie des articles ou des documents pour continuer à mettre à jour ce site, et souhaite que les bénévoles comme les immigré-es utilisent plus cet outil.

ASTI Infos

Bulletin d'informations sur la vie de l'association, l'actualité locale et nationale, il est diffusé régulièrement aux adhérent-es. L'équipe de rédaction s'est étoffée en 2023 et cinq numéros ont été réalisés avec un nouveau format et le passage à un outil numérique de « newsletter » en septembre 2023.

Par ailleurs l'ASTI 14 a tenu un stand les :

- **14/05/23** : Pour la **Fête des Communautés** à Hérouville-Saint-Clair.
- **02/09/23** : Pour la « **Place aux Assos** » à Caen (article sur asti14.org).

b) ASTIpéro

En 2023, l'ASTI 14 a initié un rendez-vous trimestriel avec les adhérent-es : l'ASTIpéro. Il s'agit d'un échange autour de thèmes d'actualité ou de la vie de l'ASTI suivi d'un moment convivial.

Le 18 octobre, le philosophe **Pierre Tévanian** était l'invité de la première rencontre pour présenter son ouvrage « On ne peut pas accueillir toute la misère du monde – En finir avec une sentence de mort » (2022) (article sur asti14.org).

Elle a constitué un lancement réussi avec une soixantaine d'adhérent-es pour l'accueillir.

c) Réflexions, échanges et débats avec nos partenaires

Comme tous les ans et tout particulièrement cette année, dans le cadre de la préparation de la nouvelle loi « Pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration », l'ASTI 14 a été très sollicitée pour apporter son témoignage et son éclairage lors de journées de débats et d'informations. Élise Costé, juriste de l'association, s'y est fortement impliquée lors de nombreuses interventions.

- **13/01/23** : Intervention dans l'émission « Concerné.es » sur **RadioTou'Caen** pour alerter sur le projet de loi immigration (article sur asti14.org).
- **01/02/23** : Participation à une journée d'études à l'INSPE sur « Littérature de jeunesse et migrations contemporaines », et lecture à la médiathèque de Colombelles de « Rien de ce qui est humain ne m'est étranger » de Marie-Odile Lainé, par des bénévoles de l'ASTI 14 (article sur asti14.org).
- **13/02/23** : Intervention à la réunion publique (sur Zoom) organisée par l'Observatoire de l'Enfermement des Étrangers (OEE) sur le thème « Projet de loi 2023 : un durcissement de la machine à expulser ».
- **11/03/23** : Participation d'un bénévole à la coordination Grand Ouest. L'ASTI 14 fait partie du collectif Grand-Ouest qui regroupe des associations de solidarité avec les migrants de Bretagne, Normandie et Pays de Loire.
- **17/03/23** : Lecture au **MOHO** de « Rien de ce qui est humain ne m'est étranger » de Marie-Odile Lainé, par des bénévoles de l'ASTI 14 dans le cadre d'une exposition sur le thème du déracinement.
- **24/04/23** : Intervention à l'atelier citoyen du droit organisé par la **Ligue des Droits de l'Homme (LDH) de Caen** « Quel regard porter sur la prison d'aujourd'hui ? Quels accompagnements ? Quelles alternatives ? ».
- **04/07/23** : Intervention lors de la soirée projection/débat autour du film documentaire « Maîtres » de Swen de Pauw, dans le cadre de « Ouvrir les Futurs », à l'initiative de la **Coordination Solidarité Exilé-es 14 et le Café des Images** à Hérouville-Saint-Clair.
- **23.09.23** : Participation de 3 militants de l'ASTI 14 au colloque national de Saint-Brévin : « Accueillir les exilé-es. Pourquoi ? Comment ? » (article sur asti14.org).
- **10/10/23** : Intervention lors d'un atelier concernant le travail des personnes étrangères et l'admission exceptionnelle au séjour « par le travail » à **La Demeurée** à Saint-Contest, à l'occasion de la résidence de l'association A4 (Association d'Accueil en Agriculture et Artisanat).
- **12/11/23** : Intervention à la table ronde « L'accueil des exilés » sur les questions de l'accès au droit et la notion d'ordre public dans le cadre des **Rencontres de la Fraternité** organisées à l'initiative du député Arthur Delaporte (NUPES) à Hérouville-Saint-Clair.
- **14/11/23** : Intervention à la rencontre d'information et de débat autour du projet de loi dit « Asile et immigration » à l'initiative du **Collectif Loupiacien d'Aide aux Migrants (CLAM)** à Louvigny.
- **29/11/23** : Intervention dans l'émission « Droits humains, droits de tous les humains » de **Radio Tou'Caen** consacrée au projet de loi dit « Asile et immigration ».
- **13/12/23** : Publication dans le **journal Récits Croisés**, du témoignage de Mamadou Samaké sur son parcours migratoire (extrait de « Rien de ce qui est humain ne m'est étranger » de Marie-Odile Lainé). Soutenu par l'Unité Locale de la Croix Rouge de Caen, ce journal

numérique a pour objectif de mettre en lumière des récits de vie de personnes dites « invisibles » (sans-abris, exilé-es, isolé-es...) et d'y sensibiliser le grand public.

d) Sensibilisation auprès du public scolaire

Les lectures en milieu scolaire prennent appui sur « Rien de ce qui est humain ne m'est étranger » témoignages de migrant.es recueillis par Marie-Odile Lainé.

Elles se sont déroulées au printemps 2023 et ont été animées par trois bénévoles du groupe « Lecture » par séance :

- **5 séances au collège Hastings de Caen**, auprès de classes de 4^{ème} et de 5^{ème}
- **1 séance au lycée Arcisse de Caumont de Bayeux.**

Les deux établissements scolaires ont demandé que nous renouvelions nos lectures en 2024.

Ayant constaté des différences importantes de réaction des élèves selon l'implication de leurs professeurs dans le projet, l'équipe des lecteurs et lectrices a décidé, en octobre 2023, de demander aux professeur-es intéressé-es de travailler avec leurs élèves en amont sur le thème de l'immigration. Un courrier expliquant les attentes de l'équipe leur a été envoyé pour la saison 2024.

Nous sommes toujours satisfaits de ces lectures auxquelles les élèves manifestent attention et intérêt.

e) Rencontres des députés

Dans le contexte de préparation de la nouvelle loi « Pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration », nous avons souhaité alerter les députés. S'appuyant sur le travail d'analyse et de synthèse, effectué par la juriste et les membres de la commission politique, plusieurs rendez-vous ont été programmés, conjointement avec La Cimade :

- **05/12/22** : M. Delaporte.
- **03/04/23** : M. Le Vigoureux.
- **21/04/23** : M. Bouyx.
- **05/05/23** : M. Blanchet.

f) Manifestations publiques et mobilisations pour la défense des droits

- **04/02/23** : Journée « Coalition citoyenne à la frontière » organisée par la Plateforme de Soutien aux Migrants (PSM). Date anniversaire des 20 ans des accords du Touquet. Echanges au théâtre de la Renaissance à Mondeville et manifestation à Ouistreham.
- **05/02/23** : **CommémorAction**, journée internationale des personnes décédées et disparues aux frontières. Elle a eu lieu à Lion-sur-Mer à l'initiative de l'ASTI 14 et du Collectif Migrants Saint Aubin (article sur asti14.org).
- **04/03/23** : Manifestation antiracisme et solidarité à Caen à l'appel de l'UCIJ.
- **22/03/23** : Action collective suite au report du projet de loi sur l'immigration (article sur asti14.org).
- **24/05/23** : Rassemblement devant la Préfecture contre l'extrême-droite et ses violences, en soutien au maire démissionnaire de Saint-Brévin, Yannick Morez (article sur asti14.org).
- **04/07/23** : Rassemblement devant le tribunal administratif suite à une interpellation illégale (article sur asti14.org).
- **23/09/23** : Marche unitaire contre les violences policières, contre le racisme systémique et pour les libertés publiques (article sur asti14.org).
- **17/10/23** : **Journée mondiale du refus de la misère** sur le thème de « La dignité en action », organisée par ATD Quart-Monde Normandie, l'ASTI 14 et Habitat et Humanisme (article sur asti14.org).
- **04/11/23** : Manifestation « Non à la loi Darmanin. Oui à une politique migratoire d'accueil » (article sur asti14.org).

- **16/12/23** : **Journée internationale des migrant-es** : Chaîne humaine de solidarité rue Saint-Pierre et stand place Bouchard à Caen (article sur asti14.org).

Par ailleurs l'ASTI 14 a organisé avec La Cimade 2 **concerts de soutien**, à l'église Saint-François d'Hérouville-Saint-Clair :

- **25/03/23** : Concert avec l'orchestre Mazel Combo et la chorale AIDEO (article sur asti14.org)
- **01/12/23** : Concert du groupe vocal Les Divagabondes (article sur asti14.org)

g) Participation à la Fédération des ASTIs (FASTI)

Participation d'une militante de l'ASTI 14 au bureau fédéral de la FASTI.

- **21/01/23** : Réunion des commissions FASTI avec temps de discussion sur les cotisations.
- **16/03/23** : Retour de formation sur 1^{er-es} concerné-es. Formation FASTI suivie en 2022.
- **17/03/23** : Rencontre inter-ASTI à l'ASTI Petit-Quevilly. Déplacements à Petit-Quevilly de 7 militant-es de l'ASTI 14.
- **06/10/23** : Visio inter-ASTI, mutualisation d'infos et de pratiques.

6. LES ATELIERS D'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Quelques chiffres :

En juin 2023, il y avait 358 inscrits aux ateliers d'apprentissage de la langue française

En 2023, la demande de cours est un peu en baisse : en juin 2023, nous totalisons 358 inscrits, chiffre égal à celui de juin 2018 (358 également) mais inférieur à celui de juin 2019 (392). Les chiffres de juin 2020, 2021 et 2022 ne sont pas significatifs car ils ont été tributaires de la pandémie.

Pour l'année scolaire en cours cette baisse semble se confirmer : en décembre 2023, nous affichons un total de 208 personnes inscrites, ce qui est inférieur aux chiffres des années précédentes à la même date (275 en décembre 2019 et 256 en décembre 2018).

Cette baisse peut être liée au fait que de nouvelles associations ont vu le jour ou décidé de mettre en place des ateliers de français (Secours Catholique, FAIR, ALFI, LGBT, ...), ce dont nous nous réjouissons car de la sorte, notre public peut jouir d'une offre plus nombreuse et plus variée.

Les 358 personnes inscrites en juin 2023 viennent de 54 pays différents, les contingents les plus importants sont les afghans (102 inscrits), les nigériens (30), les géorgiens (27), les tunisiens (24) les soudanais (23), les algériens (15), les albanais (14) et les colombiens (12).

Niveau de langue et évolution de la demande

Le niveau de nos élèves reste très bas. Nous totalisons 114 personnes de niveau 1 sur 208 inscrits en décembre 2023, c'est à dire 114 personnes qui ne savent pas même dire leur nom. Au vu des exigences nouvelles pour l'obtention de titres de séjour, cela est très inquiétant.

En revanche, nous sommes maintenant confrontés à une demande d'aide en vue de préparer le DELF (diplôme d'études en langue française). Nous avons inscrit dans notre charte que nous ne travaillerons pas sur ce créneau, mais, Si notre priorité reste bien l'aide à la vie quotidienne, nous ne pouvons pas ignorer la pression de plus en plus forte subie par les migrants en terme de niveau de langue. Cette demande nouvelle ne peut qu'aller en s'accroissant au vu de la nouvelle loi. D'autre part nous avons maintenant 2 profs compétents pour y répondre.

Nous allons donc être amenés à modifier notre charte.

Les conditions de nos interventions évoluent

Des bénévoles de plus en plus nombreux se proposent pour donner des cours. A ce jour notre équipe est constituée de 19 personnes.

Par ailleurs les problèmes de salles, s'ils ne sont pas tous résolus (éclairage, état des salles...), se sont nettement améliorés : nous avons toujours un espace pour dispenser nos cours et disposons de petites salles pour multiplier les sous-groupes.

Du fait de ces facteurs nouveaux (augmentation du nombre d'animateurs, meilleure capacité d'accueil en termes de salles, diminution du nombre d'apprenants) nos groupes sont moins chargés, une prise en charge plus individualisée s'avère possible.

Nos élèves présentent toujours un problème de ponctualité et de régularité, cela est constant et lié à leurs situations difficiles (rendez-vous pour leurs papiers, déplacements imposés par l'OFII, découragement devant la difficulté de la langue, contraintes liées aux enfants).

Les nouveautés de l'année scolaire en cours

Notre offre :

Nous proposons maintenant 15 créneaux de cours de 2 heures.

2 animatrices reçoivent les personnes qui souhaitent préparer le DELF ou le TCF.

Nous avons ouvert 2 groupes intermédiaires entre les niveaux 1 et 2.

Pour les personnes qui ne peuvent pas venir en journée, 2 animatrices les accueillent le mercredi de 18 à 20 heures, elles les répartissent en 2 sous-groupes.

Nous avons également un groupe niveau 3 le jeudi soir de 18 à 20 heures.

En revanche nous ne donnons plus de cours le samedi matin.

Le groupe lecture/écriture ouvert pendant l'année scolaire 2022/2023 a été reconduit cette année.

Nous avons de nouveau mis en place un remplaçant attiré à la rentrée de septembre. Lorsque celui-ci n'est pas disponible, nous parvenons à nous remplacer les uns les autres. De la sorte, sauf exception, il n'y a pas d'interruption des cours liée aux vacances scolaires ou à des absences de profs pour raisons diverses.

Possibilité pour les élèves de bénéficier de 2 cours

En principe chacun a droit à un cours seulement, mais les personnes qui participent aux groupes lecture/écriture ou DELF peuvent participer aussi à un autre groupe. Par ailleurs, ceux qui sont orientés par leur prof dans un niveau plus élevé ne sont pas obligés de quitter leur groupe initial.

Enfin, certains élèves participent également à l'atelier de conversation de la Grâce de Dieu, le mardi matin.

Le groupe pilote

Créé en 2022, il se compose de 4 animatrices et est maintenant opérationnel avec des réunions régulières.

Au plan matériel : depuis janvier 2023, nous fournissons aux élèves qui n'en ont pas cahiers et crayons. Nous en avons reçus de la part de la MAIF, et des papeteries Hamelin, que nous remercions. Une autre partie est financé par le fond social.

Travail avec les autres associations

Nous sommes en relation avec les autres organismes qui donnent des cours de français aux migrants. Dans l'intérêt de nos élèves nous restons ouverts aussi à ceux qui ne sont pas sur la même ligne politique que l'ASTI 14. Nous nous tenons informés de leur offre et la tenons à disposition de nos élèves.

Nous nous sommes rencontrés le 24 juin 2023 pour nous connaître et mutualiser nos connaissances.

Nous avons également participé à 2 formations organisées par La Cimade. L'une le 11 mars (2e partie d'une formation commencée en octobre 2022), l'autre le 7 octobre.

Par ailleurs, nous sommes en train de réactualiser l'annuaire établi en 2016, ce qui nous amène à de nombreux échanges.

Enfin, nous tenons à rendre hommage à l'association ACAPI avec laquelle nous avons établi un partenariat agréable pour nous et bénéfique pour les migrants. Depuis plus de 40 ans l'ACAPI assumait des fonctions différentes et complémentaires de ce que nous pratiquons à l'ASTI 14 : apprentissage du français au domicile des familles, aide au travail scolaire notamment auprès de jeunes apprentis ou lycéens.

Malheureusement, cette association a été obligée de procéder à sa dissolution en mars dernier faute de cadres pour en reprendre la direction. Elle nous manquera.

7. LES ACTIONS INTERCULTURELLES

Des bénévoles organisent des activités de loisirs et de rencontres à la demande ou à l'initiative de migrants, dans le but de parler français et de partager sur nos différentes cultures.

Plusieurs types d'action ont été rassemblés sous le terme « Passerelle Interculturelle » : l'atelier de conversation au resto sauvage du mardi matin, les « cafés passerelle » du samedi, les sorties d'été, les sorties culturelles de l'année.

En 2023, une quinzaine de bénévoles se sont impliqués dans ces diverses activités dites « interculturelles ». La sollicitation se fait par mail à chaque réunion et à chaque activité.

Les bénévoles enseignant-es et les bénévoles accueil sont informés des activités par mail et souvent un petit papier leur est transmis pour donner l'information et les précisions (heure, lieu de rendez-vous).

Les numéros de téléphone des personnes qui le souhaitent (étrangers et bénévoles) sont rassemblés dans un groupe WhatsApp : « Activités Asti » qui permet l'annonce des activités.

3 réunions des bénévoles « Passerelle » ont eu lieu dans le but de programmer des activités : 1^{er} février, 12 juin et 10 octobre.

Activités

Ateliers du mardi matin à la Grâce de Dieu (GDD) de 10h à 12h. Cet atelier qui a fonctionné depuis septembre 2018 au restaurant « Sauvage sur un Plateau » s'est poursuivi en 2023 à la bibliothèque Malraux ou au foyer de jeunes travailleurs de la GDD. Avec la participation, une fois par mois, de Jocelyne Claquin pour nous accompagner au piano. Il y a toujours eu une dizaine de bénévoles et le nombre de participants varie entre 5 et 20.

Le jardin collectif, appelé « **Ecocitoyen** » d'Hérouville-Saint-Clair, a accueilli 3 étrangers qui ont toujours été très impliqués dans les différents travaux collectifs et ont souvent participé aux réunions mensuelles des jardiniers.

Des activités diverses ont eu lieu tout au long de l'année :

- Une bénévole a accompagné à 4 concerts de la Saison musicale d'Hérouville-Saint-Clair entre octobre et décembre 2022. 2 à 4 personnes sont venues à chaque concert. Au total 14 personnes ont bénéficié de ces concerts à un tarif très avantageux pour l'ASTI 14.
- Grâce à la démarche d'une bénévole, la salle de spectacle de la Renaissance à Mondeville a proposé des places pour 5 spectacles au cours de l'année : 12 mars, 6 avril, 18 novembre, 30 novembre et 18 décembre. L'accompagnement a été fait par des bénévoles en voiture à partir de l'ASTI 14. À la Renaissance, un goûter est offert à tous les spectateurs après le concert.
- Organisation d'un après-midi jeux à la bibliothèque Alexis de Tocqueville le 18 février.
- Visite de l'exposition de peintures de Jacques Bacheley le 4 mars.
- Mise en place de **2 ateliers cuisine** : 14 mars et 23 mai.
- Le **conservatoire de musique** de Caen nous a invités à venir aux répétitions de l'orchestre le mardi matin de 11h à 12h. Peu de personnes ont participé et le chef d'orchestre a proposé de venir ponctuellement à l'ASTI 14 avec 1 ou 2 musiciens. Priscilla Valdazo est venue 2 fois nous faire chanter avant de nous inviter au conservatoire à la répétition générale de son spectacle sur Frida Khalo.

6 sorties d'été ont été organisées, elles ont eu du succès auprès de nombreuses personnes étrangères :

- Visite d'une poterie chez Gaëlle Le Doledec, céramiste, à Audrieu ;
- Visite d'un atelier de peinture avec Jacques Bacheley ;
- 2 sorties à la plage de Colleville ;
- Spectacle de cirque (éclats de rue) ;
- Pique-nique au jardin écocitoyen d'Hérouville-Saint-Clair.

- **Opération jus de pommes** : bénévoles et étrangers ont ramassé des pommes à la ferme du Lavoir, à Formigny, 2 jours en novembre. Et quelques-uns ont participé à l'étiquetage des 1500 bouteilles.

8. LA MAISON DES SOLIDARITES : SIEGE DE L'ASTI 14

a) *Évolution de l'organisation de la MDS*

Les coprésidents émanant de l'ASTI 14 et de Terre de Liens ont laissé la place à une coprésidence assumée par Artifaille seul, avec l'aide sur le plan de la gestion budgétaire de l'ASTI 14 (Patrick Jourdan). Par ailleurs, un partage de tâches a été organisé entre les différentes associations locataires pour décharger la coprésidence. Cette nouvelle organisation a été partiellement financée par une subvention complémentaire de la mairie de Caen à hauteur de 2000 € (affectée notamment à l'augmentation du nombre d'heures de comptabilité assurées par GEMEDIA).

Toutes les associations locataires sont restées dans la MDS lors du déménagement à l'exclusion du CITIM qui a trouvé des locaux indépendants. À la faveur des espaces disponibles rue Daniel Huet, La Foncière-TDL a rejoint la MDS en début 2023 mais l'a quittée en octobre, les locaux proposés ne lui suffisant pas.

Quelques locations temporaires ont également été réalisées au cours de l'année.

b) *Gestion de la MDS*

Après l'abandon de l'immeuble du quai de Juillet en août 2022, l'année 2023 a été consacrée à la recherche d'améliorations des conditions de travail dans l'immeuble de la rue Daniel Huet. Cela a nécessité des négociations permanentes avec le propriétaire Inolya en raison des nombreux incidents (fuites d'eau, perturbations électriques, insuffisance du chauffage, non réalisation des aménagements prévus au bail, ...)

c) *Évolutions ultérieures*

Compte tenu de la disponibilité de surfaces dans la partie de l'immeuble donnant sur la Prairie et des mauvaises conditions de chauffage du côté de la rue du Dr Le Rasle, un regroupement de toute la MDS vers l'entrée de la rue A Briand a été organisé.

En outre, en raison de l'inconfort de l'immeuble et de la précarité du bail, des recherches vont être très prochainement engagées pour une solution plus pérenne d'installation.